

N^o 656

DE LA

PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE

DU GROS BÉTAIL.

INOCLATION.

Réponse du docteur Willems

M^r VERHEYEN.



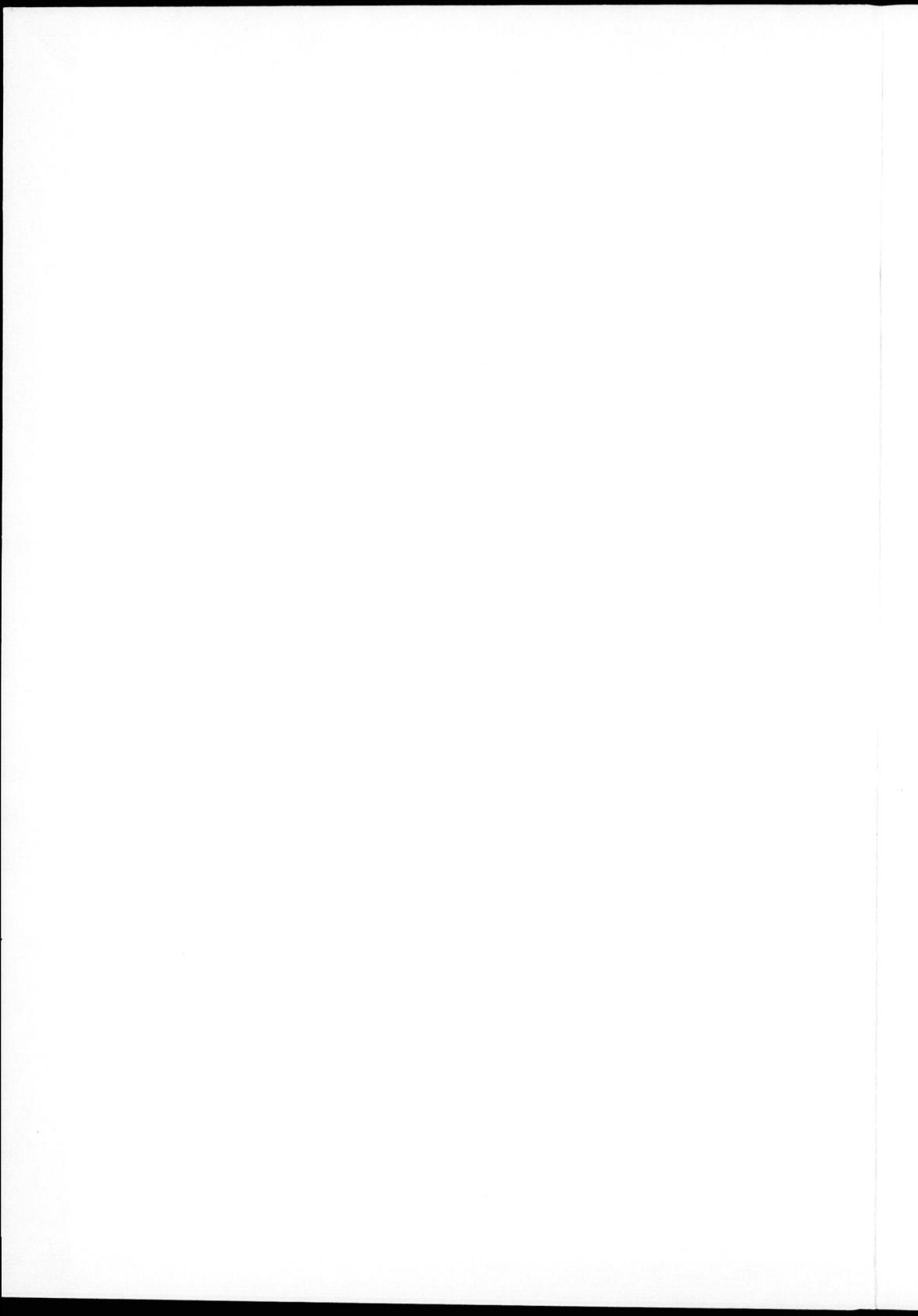
HASSELT,

Chez P. F. MILLIS, Imprimeur de S. A. R. Mgr. le Duc de Brabant.

Mai 1854.

Diengen.

C. 656



BIBLIOTHEEK
DIERGENEESKUNDE
UTRECHT

RIJSUNIVERSITEIT TE UTRECHT



2671 698 9

DE LA

C. n. 656

PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE

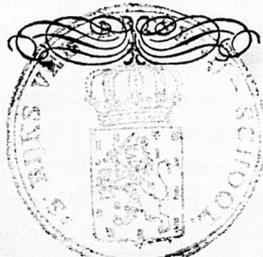
DU GROS BÉTAIL.

INOCULATION.

Réponse du docteur Willems

A

M^r VERHEYEN.



HASSELT,

Chez P. F. MILIS, Imprimeur de S. A. R. Mgr. le Duc de Brabant.

Mai 1854.

REVUE GÉNÉRALE D'ÉCONOMIE

DU GROS BÉTAIL.

DEUXIÈME PARTIE.

Économie du bétail. — M. L. L.

M. L. L.



M. L. L.

M. L. L.

I.

Nous avons cette conviction profonde, basée sur l'histoire de tous les temps et de tous les pays, que la vérité la plus éclatante a besoin pour triompher d'être chaleureusement défendue, et que ceux qui se sont voués à sa propagation seraient coupables de garder le silence devant les efforts de l'erreur et de la mauvaise foi.

Nous sommes donc fermement décidé à montrer, dans la défense de notre système, une énergie au moins égale à celle que nos adversaires déploient à l'attaquer. Nous avons le sentiment d'un devoir sacré à remplir, eux n'ont que des passions mesquines à satisfaire; nous agissons en faveur d'intérêts de la plus grande importance, eux n'agissent qu'au nom de vanités et d'intérêts personnels froissés.

Nous publions donc aujourd'hui une lettre adressée, pour notre défense, à l'Académie royale de Médecine de Belgique, et nous faisons suivre cette publication d'un aperçu de l'état actuel de la question de l'inoculation de la pleuropneumonie dans divers pays où l'examen de cette question a été l'objet de travaux officiels. On verra que les conclusions des hommes éminents appelés par leurs gouvernements à se prononcer sur la valeur de notre système, nous vengent noblement des manœuvres inqualifiables et des calomnies dont nous avons été l'objet dans notre propre pays.

*A Messieurs les Président et Membres de l'Académie de Médecine
de Belgique.*

MESSIEURS,

Je viens de lire, dans le numéro de novembre de votre bulletin, une longue note de Monsieur Verheyen, président-rapporteur de la commission centrale de la pleuropneumonie exsudative, en réponse au mémoire que M. Didot a bien voulu consacrer à l'examen de ma découverte et de ses résultats.

Je suis, Messieurs, attaqué dans cette note d'une façon si inqualifiable que je dois tout au moins, pour le moment, protester de toute mon énergie contre des accusations d'une nature tellement grave, tellement personnelle que jamais, j'ose le dire, discussion scientifique n'a revêtu un caractère aussi souverainement déplacé.

En effet, Messieurs, M. Verheyen ne craint pas de m'attaquer dans mon honneur, de me dire de ces choses qu'un homme qui se respecte, un homme prudent, ne hasarde jamais, parce qu'elles ne peuvent nuire qu'à ceux qui se les permettent. M. Verheyen m'accuse de duplicité, de corruption et autres gentilles, présentées sous une forme qui est certes loin d'atténuer ce que le fond aurait d'outrageant, si cela pouvait m'atteindre. Mais, comme dit Ovide :

Conscia mens recti famæ mendacia ridet.

M. Verheyen a été un des principaux juges de ma méthode; son langage passionné, violent, acerbe dit assez l'opinion que l'on doit avoir du jugement qu'il a été appelé à prononcer, et si je déplore qu'un homme d'une valeur scientifique réelle se livre à de tels écarts, je dois, d'un autre côté, me féliciter de voir que, par ses tristes personnalités, il a ôté à ses appréciations toute l'autorité que son nom, peut-être, aurait pu leur donner.

Je pourrais, Messieurs, être dur aussi envers M. Verheyen, et cela avec justice, car je ne ferais qu'user de représailles; mais je me garderai bien de l'imiter; et si jusqu'à ce jour, malgré la virulence des agressions dont j'ai été l'objet, je ne suis jamais sorti des bornes de la modération, je veux rester fidèle à la règle que je me suis imposée, alors même que les attaques, comme c'est ici le cas, auraient pris enfin un de ces caractères qui autorisent tous les genres de réponse : je sais trop bien que l'injure est l'arme des faibles, et

qu'aux yeux de tous les hommes sensés, celui qui se fâche a toujours tort, — en matière scientifique plus qu'en toute autre.

Du reste, Messieurs, j'ai l'intime conviction que nul d'entre vous n'admet que, dans un sujet où il s'agit de vérité et d'utilité générale, on emploie d'autres armes que celles qu'autorise une discussion calme et digne. Le champ de la science n'admet que les luttes courtoises et bienveillantes, et un débat où les outrages se croiseraient au lieu de raisons, ne pourrait produire aucune lumière féconde.

Je ne vous écris donc pas, Messieurs, pour dire à M. Verheyen rien qui ressemble de près ou de loin à ce qu'il s'est permis de débiter contre moi. Ces quelques lignes ont pour seul but de vous déclarer que le travail de M. Verheyen est rempli d'allégations contraires à la vérité, d'insinuations malveillantes : ce que je me fais fort de prouver à mon jour et à mon heure, quelque répugnance que puisse m'inspirer une discussion semblable.

Votre honorable collègue, M. Didot, attaqué comme moi, saura bien se défendre lui-même et justifier les raisons qui l'ont engagé à entreprendre la critique d'une œuvre que plusieurs savants distingués, en Belgique, en France, en Hollande, en Italie etc., avaient jugé et condamné déjà. Je ne parlerai donc ici que de moi, et je le ferai en quelques mots.

Qu'ai-je donc fait, Messieurs, pour m'attirer les traitements peu dignes dont je suis l'objet ? J'ai observé un fait, et pleinement convaincu de sa réalité, j'en ai donné communication au public pour qu'il profitât de ses avantages. J'ajouterai que je connaissais l'histoire de toutes les découvertes, que j'avais d'avance compté avec tous les amours-propres que j'allais froisser, avec toutes les passions envieuses que j'allais faire fermenter; enfin, que je savais fort bien qu'il est des gens pour lesquels tout homme qui a une idée qu'ils n'ont pas eue, est nécessairement un ennemi qu'il faut démolir à tout prix. — Quoique je sois jeune, comme me le reproche M. Verheyen, je connaissais assez le cœur humain en général pour avoir prévu tout ce qui s'est passé. Rien donc ne m'étonne, et c'est pour cela que le factum de mon honorable adversaire ne m'inspire rien autre chose — qu'une peine très-vive pour son auteur.

J'ai dit, Messieurs, que le temps et la volonté peut-être me manquaient pour faire justice de la longue série de petits faits façonnés,

groupés par M^r Verheyen avec cette habileté que donne toujours, à un homme de talent surtout, le sentiment qui a inspiré mon agresseur ; toutefois il en est deux ou trois que je veux relever tout d'abord pour faire ressortir l'étrange manière de discuter de l'honorable Directeur de l'École vétérinaire.

M^r Verheyen se fait une arme contre moi de certaines réponses remises à un membre de la Commission centrale. Eh bien ! je suis forcément amené à déclarer que les notions de la plus simple bonne foi auraient dû empêcher mes adversaires de faire usage de ces réponses, rédigées à la hâte à titre de simple renseignement *individuel*, et ne pouvant avoir, par le fait même, aucune portée scientifique. La malveillance s'étayant sur un abus de confiance !..... C'est du reste logique !

Les Pères de l'abbaye de la Trappe ont déclaré ce qu'ils ont *vu* : M. Verheyen trouve bon de révoquer en doute leur bonne foi. Que veut-on que je réponde à cela ?

M. le professeur Van Kempen a examiné au microscope les poumons d'animaux morts de la pleuropneumonie exsudative, et il y a reconnu les corpuscules particuliers de cette exsudation. M. Verheyen dit que *probablement* cela n'est pas.

Des expériences décisives sont instituées, à la demande même de la commission centrale, chez le fermier Dumoulin et dans les étables de mon père, les résultats en sont favorables à ma méthode. M. Verheyen cherche à atténuer leur portée en invoquant le *hasard* et les *caprices* de la nature.

La statistique officielle donne un démenti aux allégations de M. Verheyen, dès lors cette statistique devient *exagérée* et *mensongère*.

M. le vétérinaire Bogaerts fait une déclaration qui contrarie M. Verheyen : celui-ci m'accuse de l'avoir *corrompu*.

M^{rs} Nys, distillateurs à Hasselt, affirment des choses qui sont favorables à mon système, et ces honorables citoyens sont accusés de *mensonge*...

Il n'est pas jusqu'à mon propre père que M. Verheyen n'essaie de mettre en contradiction avec moi !

Je vous laisse à juger, Messieurs, d'un système de discussion qui ne procède que par des démentis, qui n'admet aucun témoignage verbal ou écrit, qui accepte systématiquement comme vrai tout ce qui m'est contraire, qui s'inscrit invariablement en faux contre tout

ce qui m'est favorable. Est-ce là discuter, je ne dirai pas scientifiquement, mais loyalement ?

Veillez maintenant me permettre, Messieurs, de poser à M. Verheyen les questions suivantes, qui ont le mérite d'être franches et qui appellent une réponse nette et précise.

Pourquoi n'existe-t-il plus à Hasselt, comme autrefois, de ces complications graves, qu'il signale si complaisamment, comme suite de l'inoculation ? (1).

Pourquoi la maladie, qui avait régné sans interruption depuis 1836 jusqu'en avril 1852, a-t-elle quitté la ville depuis cette époque, sans y reparaitre autrement que sur les bêtes non inoculées ou inoculées par M. Maris, notamment dans les étables de MM. J.-J. Vanvinkeroye, Smeets frères, et chez le cultivateur Wolfs, etc. (2) ?

Pourquoi M. Vaes, confrère de M. Maris, n'a-t-il eu jusqu'à présent à enregistrer, dans sa nombreuse clientèle, *aucun* cas de maladie parmi les bêtes auxquelles il a appliqué l'inoculation ?

Pourquoi enfin MM. les distillateurs, y compris MM. Nys, soumettent-ils encore leur bétail à l'inoculation, aujourd'hui comme au mois d'avril 1852, persuadés que c'est par ce moyen qu'ils sont préservés du fléau ?

Voilà, Messieurs, ce à quoi je prie M. Verheyen de vouloir bien répondre. Le terrain des faits est préférable à celui de l'injure et de la diffamation. Le public y gagne en lumières et les champions en considération.

Je termine, Messieurs, en manifestant à l'Académie toute la confiance que je place dans sa haute impartialité, tout l'espoir que j'ai de lui voir maintenir la question dans sa véritable sphère, pour

(1) Depuis plus d'un an, on n'observe plus, comme suite de l'inoculation, qu'un cas de mort sur mille bêtes inoculées dans la ville de Hasselt. (*Note de l'auteur*).

(2) M. Smeets frères, distillateurs à Hasselt, qui ne font point pratiquer l'inoculation sur leur bétail, ont eu depuis le mois de décembre 1853 jusqu'au mois de mai 1854, plus de 40 sujets atteints de pleuropneumonie. — M. Fabry, également distillateur à Hasselt, et différents autres cultivateurs de cette ville, ont vu le fléau sévir sur des bêtes bovines qui n'étaient pas inoculées. — Dans le canton de Sichen-Sussen et Bolré (Limbourg belge) où la pratique de l'inoculation est encore inconnue, la pleuropneumonie exsudative faisait, au mois de février dernier, tant de ravages que les autorités provinciales s'en sont alarmées et ont avisé aux moyens d'en arrêter la marche. — Depuis que MM. Nys, distillateurs à Hasselt, font pratiquer régulièrement l'inoculation, leurs étables sont entièrement à l'abri des atteintes du fléau. Cependant, au mois de mai 1854, 13 bêtes non-inoculées s'étant trouvées parmi 105 inoculées, 3 de ce 15 ont contracté la pleuropneumonie. Ce fait important a été observé par différentes personnes de la ville, et a été constaté officiellement par M. Vaes, vétérinaire du gouvernement. (*Note de l'auteur*).

qu'elle reste ce qu'elle est, c'est-à-dire, une question d'intérêt social, à la solution de laquelle sont liés des problèmes trop sérieux pour qu'on s'arrête aux misérables inquiétudes de telle ou telle vanité.

Agréez, Messieurs, l'expression de la très-haute considération de

Votre très-humble serviteur,

L. WILLEMS.

Hasselt, ce 2 février 1854.

II.

Nous allons maintenant, comme nous l'avons dit en commençant, jeter dans la balance, à côté du mémoire de M. Verheyen, les opinions émises sur notre système par les commissions officielles de la Hollande, des Etats Sardes et de la France, commissions composées chacune d'un grand nombre de savants, ayant tous le sentiment de leur responsabilité, ayant aussi, tous, individuellement, une valeur scientifique au moins égale à celle de M. Verheyen, et possédant, en outre, un mérite que cet académicien n'a certes pas : celui de l'observation impartiale et raisonnée et du désintéressement le plus complet.

La commission scientifique française (1) instituée près le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics pour l'étude de la péripneumonie épizootique du gros bétail a, dans le rapport détaillé qu'elle vient d'adresser au gouvernement après des recherches aussi longues que rigoureuses, formulé des conclusions dont il résulte :

(1) Cette commission était composée de :

MM.
MAGENDIE, membre de l'Institut, *président*;
LOISET,
CESBRON-LAVAU, }
RODAT, } représentants du peuple;
DESJOBERT,
MAUNY DE MORNAY, chef de la division de l'agriculture, au ministère de l'agriculture;
RAYER, membre de l'Institut;
YVART, inspecteur général des Ecoles vétérinaires et des bergeries impériales;
RENAULT, directeur de l'Ecole impériale vétérinaire d'Alfort;
DELAFOND, }
H. BOULEY, } professeurs à la même Ecole;
LASSAIGNE,
DOYÈRE, }
BAUDEMENT, } professeurs à l'Institut national agronomique de Versailles;
BERNARD, docteur médecin;
DE KERGORLAY, propriétaire;
REYNAL, chef de service à l'Ecole d'Alfort, *secrétaire*.

a) Que la péripneumonie épizootique des bêtes à cornes est susceptible de se transmettre des animaux malades aux animaux sains de la même espèce, par la voie de la cohabitation ;

b) Que les animaux de l'espèce bovine sont préservés contre de nouvelles atteintes de la péripneumonie, lorsqu'ils ont contracté une première fois cette maladie, ou qu'ils n'ont présenté que des symptômes d'une indisposition légère, à la suite d'une première cohabitation ;

c) Que le nombre des animaux sur lesquels l'inoculation a été bénigne s'élève à 61, 11° p. 100 ; que la proportion de ceux chez lesquels la grangrène s'est déclarée et a déterminé la chute de la queue a été de 27, 77° p. 100, et enfin que celle des morts est représentée par le chiffre, 11, 11° p. 100 ; d'où il suit que 88. 88° sujets sur 100 sortiraient des épreuves de l'inoculation avec leur santé sauve ou recouvrée, tandis que 11. 11° succomberaient à ses suites ;

d) Que l'inoculation du liquide extrait de l'organe où se manifestent presque exclusivement les lésions locales qui sont l'expression la plus saillante de la maladie, ne transmet pas aux animaux sains une affection semblable, *tout au moins par son siège*, à celle d'où procède le liquide inoculé ;

e) Que sur 46 sujets *inoculés*, un seul (soit 2 pour 100) habitant l'étable non contaminée, contracta la péripneumonie, tandis que sur les 24 animaux *non-inoculés*, servant de terme de comparaison, qui furent soumis à l'influence directe de la contagion en même temps que 34 des sujets inoculés, 14 (soit 58 pour 100) ressentirent, à des degrés divers, l'influence contagieuse.

(Contraste remarquable: 58 sujets d'expérience sur 100 non inoculés ressentent l'influence de la contagion, tandis que 2 seulement sur 100 éprouvent les effets de la contagion après l'inoculation.)

f) Enfin, après avoir donné le résumé des différents documents officiels qui sont parvenus à la commission française, le savant rapporteur, M. H. Bouley, conclut en ces termes :

« Que sur 100 animaux de l'espèce bovine auxquels on pratique l'inoculation comme moyen préventif de la péripneumonie, dans les conditions les plus défavorables, c'est-à-dire alors que les troupeaux dont ils font partie sont ou sous la menace de l'épizootie ou actuellement ravagés par elle :

2 animaux succombent aux suites de l'inoculation ;

2 malgré l'inoculation contractent la maladie ;

Et 96 demeurent à l'abri de ses atteintes.

« Sur ces 96 animaux, 92 sortent parfaitement sains et saufs des épreuves de l'inoculation, et 4 éprouvent des accidents gangréneux très-graves qui les déprécient considérablement.

« Il ressort incontestablement de ces relevés statistiques des inoculations essayées jusqu'aujourd'hui dans la pratique, comme mesures préventives contre la contagion de la péripneumonie, que la décroissance dans l'intensité de cette maladie, le nombre des animaux qu'elle attaque et conséquemment la mortalité qu'elle entraîne, a coïncidé constamment avec la pratique de l'inoculation dans les troupeaux ravagés actuellement ou menacés par l'épizootie.

« En rapprochant les résultats donnés par ses expériences directes sur l'inoculation préventive, des résultats semblables obtenus par les expériences de même nature faites à l'École vétérinaire d'Utrecht ; en comparant le chiffre si affaibli de la mortalité dans les troupeaux inoculés aux chiffres si considérables des accidents mortels dans les troupeaux ravagés par l'épizootie suivant sa marche naturelle, la commission française s'est crue autorisée à formuler la proposition suivante comme la conclusion définitive de ses recherches sur l'inoculation préventive de la péripneumonie épizootique du gros bétail :

« *L'inoculation du liquide extrait des poumons d'un animal malade de la péripneumonie possède une vertu préservative ; elle investit l'organisme du plus grand nombre des animaux auxquels on la pratique d'une immunité qui les protège contre la contagion de cette maladie pendant un temps encore indéterminé.* »

« De nouvelles expériences restent à faire, Monsieur le Ministre, pour rechercher si cette *immunité constatée* reste acquise pour toute la vie de l'animal ou si elle ne l'est que pour un temps limité ;

« Pour savoir si elle est *puissante* non-seulement contre la contagion et dans toutes les circonstances de la pratique où elle exerce son influence, mais encore contre les différentes conditions de régime et d'hygiène qui peuvent faire développer spontanément la maladie ;

« Pour perfectionner enfin les procédés d'inoculation. »

III.

Dans un rapport fait, le 8 Décembre 1853, à la Chambre de Commerce, des arts et manufactures de la province de Pavie, par une Commission scientifique choisie parmi ses membres (1), ayant pour Président M^r Ernesto Marozzi et pour rapporteur le docteur Giacomo Saglio, nous rencontrons, entre autres, la conclusion suivante :

« Che l'innesto del virus pneumonico proposto dal Dott. Willems » é mezzo di grande efficacia a preservare gli animali bovini dalla » pulmonia (2). »

L'inoculation fut pratiquée sur 94 animaux de l'espèce bovine se trouvant sous l'influence de l'infection épizootique ; 83 furent préservés de la maladie, 3 périrent des conséquences de l'opération et 6 manifestèrent des symptômes pleuropneumoniques, dont 2 guériront et 4 succombèrent, en présentant les lésions cadavériques propres à cette maladie ; 2 autres succombèrent à des maladies étrangères à l'inoculation et à la pleuropneumonie exsudative, et toutes les autres bêtes n'ont que peu souffert.

Jamais aucun autre moyen préventif ou curatif, dit le rapport, n'a donné des résultats aussi favorables pour arrêter les ravages du fléau, et voilà pourquoi 156 animaux ont encore été inoculés, et la commission de Pavie ne manquera pas de faire connaître à l'honorable Chambre le résultat d'une pareille opération.

La réussite des expériences entreprises jusqu'à présent et constatées par un grand nombre de vétérinaires et de possesseurs de bétail de nos provinces, continue le rapport, a répandu la connaissance de la méthode dont nous vous entretenons, et dont l'application était

(1) Cette Commission était composée de 22 membres, médecins, chimistes, ingénieurs, vétérinaires et industriels.

(2) Que l'inoculation du virus de la pleuropneumonie est un moyen d'une grande efficacité pour préserver les animaux de la race bovine des atteintes de cette maladie.

jusqu'ici inconnue dans cette province, et a inspiré la plus grande confiance à la population agricole quant à l'efficacité préservative de cette méthode. On en trouve la preuve la plus évidente dans l'empressement que mettent les propriétaires des troupeaux atteints de la maladie à soumettre les animaux à l'inoculation préventive.

La Commission, s'appuyant sur l'issue favorable des premières expériences, poursuivra vivement le but qu'elle se propose d'atteindre.

Le rapport de la Commission du Comité médical de Lomelline (association médicale des Etats-Sardes), instituée pour l'étude de l'inoculation préventive de la péripneumonie, est tout-à-fait favorable à notre système et renferme, entre autres, les conclusions suivantes :

« Que bien que les expériences de l'inoculation soient circonscrites dans une sphère limitée, elles ont néanmoins pour résultat direct la cessation de la pleuropneumonie;

» Que l'opinion du D^r Willems, qui prétend que les animaux guéris de la péripneumonie se montrent réfractaires à l'action de l'inoculation, vient d'être confirmée par le renouvellement de cinq cas nouveaux (1).

Fait à Mortara le 23 janvier 1854.

Président de la Commission, D^r P. STRADA. Membres, D^r MAGENTA L., D^r PAVESI G., D^r PONZA G. ; MAZZINI, vétérinaire, rapporteur.

IV.

La commission scientifique de Hollande poursuit ses travaux avec une intelligence et une ardeur proportionnées à l'importance du problème qu'elle cherche à résoudre. Les résultats favorables à notre méthode, constatés et publiés déjà par cette commission, sont

(1) Dans le rapport, encore favorable à notre système, de la Commission créée pour l'étude de cette question dans la province de Brescia, nous trouvons cette opinion confirmée par sa seconde conclusion. Ceci du reste concorde avec les observations de la Commission Hollandaise et avec celles d'un grand nombre de praticiens.

connus du monde scientifique et agricole, et il ne nous appartient pas de publier ceux obtenus encore par suite des expériences rigoureuses et impartiales que les honorables membres de la commission Hollandaise poursuivent aujourd'hui sur 50 sujets de la race bovine, à l'école vétérinaire royale d'Utrecht, par les ordres du Gouvernement. Bientôt, nous en avons la certitude, la commission, dans un nouveau rapport, mettra son Gouvernement et le public au courant de ses travaux actuels, dont les résultats plaident puissamment en faveur de l'inoculation préventive.

V.

En Belgique, chacun se fait cette question : Où en sont les expériences de la commission instituée près le Ministère de l'Intérieur pour l'étude de l'inoculation de la pleuropneumonie exsudative ? — expériences pour lesquelles 25,000 francs ont été déjà dépensés ! — Cette commission est-elle encore aujourd'hui systématiquement hostile à ce système ? Les travaux des commissions étrangères ne lui ont-ils pas dessillé les yeux ?

Dans une lettre que nous adressâmes à Monsieur le Ministre de l'Intérieur en Belgique, le 3 juin 1853, nous montrâmes, au moyen de la statistique officielle, que la pleuropneumonie exsudative avait suivi en Belgique une marche ascendante depuis son invasion jusqu'au commencement de 1852, époque à laquelle l'inoculation préventive fut mise en usage, et nous prouvâmes que la diminution des ravages que causait le fléau à l'industrie agricole coïncidait partout avec la mise en pratique de notre méthode. Et après deux ans d'application, nous pouvons dire que le mal a été détruit dans ses foyers d'infection, et que la mortalité des bêtes bovines, causée par la pleuropneumonie, a diminué au moins de moitié depuis l'année dernière. A l'appui de nos assertions, nous ne citerons que les chiffres de deux rapports officiels, récemment publiés, les seuls qui nous soient connus jusqu'aujourd'hui sur l'état de l'agriculture en 1853.

Dans le rapport de la commission d'agriculture de la province de

Brabant sur l'état de l'agriculture pendant l'année 1853, nous rencontrons, page 65, qu'en 1852 on a constaté officiellement dans cette province l'existence de 1021 bêtes pleuropneumoniques, et en 1853 de 645 seulement.

Le rapport de la commission provinciale d'agriculture du Limbourg constate que « grâce à l'inoculation préventive, l'état sanitaire du gros bétail a été beaucoup plus satisfaisant dans cette province cette année que l'année précédente, puisque MM. les vétérinaires du gouvernement n'ont officiellement constaté que 149 cas de pleuropneumonie exsudative pendant l'année 1853, tandis qu'ils en avaient constaté 324 pendant l'année 1852. »

Au moment où nous terminons ces lignes, nous trouvons dans des documents officiels, déposés au bureau de la Chambre des Représentants (séance du 4 mai 1854) et publiés dans *les annales parlementaires* (pag. 1755 et 1756), la preuve évidente que la pleuropneumonie a progressé jusqu'au moment de la mise en pratique de l'inoculation et qu'alors elle a diminué d'une manière sensible.

Voici des chiffres qui établissent cette vérité :

En 1850, il a été abattu en Belgique 1439 bêtes à cornes pour lesquelles il a été payé une indemnité de frs. 109,556-81.

En 1851, le chiffre des bêtes abattues s'est élevé à 1805 et l'indemnité à frs. 128,968-70.

Au commencement de 1852, la maladie avait empiré au point d'enlever cette année 2127 bêtes qui ont coûté à l'Etat frs. 160,462-38.

En 1853, la pratique de l'inoculation se généralise de plus en plus, et le nombre des bêtes abattues diminue de plus de *cent pour cent*, car il n'est plus que de 1034, et les indemnités payées sont descendues au chiffre de frs. 82,883.

« La diminution des dépenses de l'année 1853, est-il dit dans les documents officiels cités, page 1753, résulte de la décroissance de l'épidémie qui décime le gros bétail depuis un grand nombre d'années. »

Voilà les résultats pratiques de l'inoculation préventive. Quant aux principes scientifiques sur lesquels s'appuie cette pratique, nous nous contenterons de dire que plusieurs savants, en Belgique et à l'étranger, les soutiennent aujourd'hui ; nous ne citerons parmi eux

que deux noms, mais deux noms célèbres dans la science, M. H. Bouley, professeur de clinique à l'école impériale vétérinaire d'Alfort, et M. le Dr Didot, de Liège, le premier dans le *Journal d'agriculture pratique*, n° de mai 1854, et dans la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie de Paris*, n° 32 et 33; le second dans son *Essai sur l'inoculation de la pleuropneumonie exsudative des bêtes bovines*.

Un mot encore avant de finir. Tout le monde connaît la réponse que fit un philosophe grec à un méchant sophiste qui niait le mouvement. Le philosophe se mit simplement à marcher. Or, pendant que M. Verheyen et ses quelques acolytes se démènent pour renverser notre système, que fait celui-ci? Il marche, éclairé par le double flambeau de la science et de la pratique.

L. WILLEMS, M. D.

Hasselt, ce 24 mai 1854.

